

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du jeudi 22 décembre 2022

Date de la convocation 16/12/2022
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 6

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 22 décembre à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

Présents :

M. KUCHNA Joseph

Mme BRUYERE Mireille

Mme MOUBAMBA Stéphanie

Mme CONDON Michèle

M. MARCAUD Hugues

Mme SALGUES Marinette

Absents excusés :

M. LABONNE Gérard

M. DESCAMPS Guillaume

Mme GAILLOT Nicole

1- Accueil collectif de mineurs O² Bulle : actualisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu la délibération n°41/2022 fixant les tarifs de l'Accueil collectif de mineurs O² Bulle pour l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant l'augmentation du coût du transport et l'augmentation du prix du repas à la cantine ;

Monsieur le Président propose de réviser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Pour toutes les activités, nouveaux plafond/plancher :

Ressources annuelles plancher : **9 049.92 €**

Ressources annuelles plafond : **72 000 €**

Pour toutes les activités, deux tarifs : un pour les communes partenaires (Abrest, Brugheas, Busset, Hauterive, Mariol, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Saint-Priest-Bramefant et Saint-Yorre) et un pour les communes non partenaires.

➤ **Tarif Périscolaire : tarification CAF à l'heure**

Tarif = 0.0025% * revenus bruts + tarif goûter 0,70 € pour les communes partenaires
+ tarif goûter 1,10 € pour les communes non partenaires

➤ Tarif Mercredi

Tarifification CAF	X	Formule	+	Forfait alimentation + transport
Revenus bruts x 0.0025%	X	Matin-repas X 5H	+	Tarification alimentation + transport 5,40 € - Communes partenaires 8,60 € - Communes non partenaires
		Journée X 8H		
		Après-midi X 4H	+	Tarification goûter 0,70 € - Communes partenaires 1,10 € - Communes non partenaires

➤ Tarif Vacances

Tarifification CAF (journée)	+	Forfait alimentation + transport
Revenus bruts x 0.023%		5,40 € - Communes partenaires
	+	8,60 € - Communes non partenaires

Il est précisé que le règlement intérieur sera actualisé pour prendre en compte les nouveaux tarifs.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur ces tarifs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 23 décembre 2022,

Le Président,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE

REÇU EN PREFECTURE
le 23/12/2022

Appréciation agréée F. de Saint-Yorre

99_DE-003-26 03 03581-20221222-58_2022-DE